

2017 VOTONS DROITS DE L'HOMME !

GUIDE DU MILITANT

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LEGISLATIVES 2017

MARS 2017

L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France) est une ONG chrétienne de défense des droits de l'homme, basée à Paris, en France, créée en 1974 et reconnue d'utilité publique. Fondant son action sur le droit international, l'ACAT-France lutte contre la torture, la peine de mort, et pour la protection des victimes, grâce à un réseau de 37 000 membres et sympathisants.

RESUME DU CONTENU

Avec 37 000 membres, l'ACAT souhaite faire entendre sa voix en 2017. **Elle attend des candidats des engagements fermes** pour le respect des droits de l'homme, notamment sur les thématiques « Asile », « Prisons » et « Violences policières ». Ce guide rassemble les messages que porte et défend l'ACAT au cœur de son mandat.



NOTRE LIGNE : LE RESPECT DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Cher(e)s militant(e)s, cher(e)s acatien(ne)s,

Les élections présidentielles et législatives sont un moment unique pour les organisations de défense des droits de l'homme afin de faire valoir leurs recommandations et porter leurs messages relatifs à la défense des droits fondamentaux. Les nouvelles équipes élues auront en effet un pouvoir considérable sur les orientations qui seront prises en France au cours des prochaines années, et qui nous concernent tous.

L'ACAT, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, n'a pas vocation à prendre parti dans la campagne électorale. L'ACAT est une ONG non-partisane, qui ne véhicule aucun engagement politique. Nous ne nous prononçons pas sur qui devrait être le prochain président de la République en 2017 : notre ligne de positionnement - et l'essence de nos recommandations - est la Déclaration universelle des droits de l'homme, que notre futur président devra respecter. Nous attendons du prochain gouvernement, quel qu'il soit, qu'il respecte les droits de l'homme sur notre territoire et les promeuve à l'étranger.

Notre message « Votons droits de l'homme » est une invitation à la réflexion personnelle et à la prise de conscience des enjeux de ces élections en termes de droits fondamentaux en France, au sein d'un pays fragilisé par des attentats qui ont exacerbé les rapports entre police et citoyens, et renforcé les préjugés à l'égard des étrangers dans un contexte sécuritaire tendu. Cependant, en aucun cas nous ne prétendons soutenir un programme, un parti, ou un candidat.

En tant que citoyen français, votre vote compte plus que jamais. En tant que militant, vous œuvrez pour la défense et le respect des droits de l'homme. Acteur de la société civile, votre implication en son sein dessine les contours du pays dans lequel nous vivons.

Ce guide a vocation de partager avec vous le message que nous espérons porter d'une seule voix sur tout le territoire, et de vous donner des pistes de réflexion et d'action pour sensibiliser tout un chacun, à commencer par vos proches, aux enjeux de ces élections... avec pour devise : plus que jamais, la France doit être le pays des droits de l'homme.

Ensemble, votons droits de l'homme !

Merci pour votre engagement,

Coline Aymard
Chargée de campagnes et de mobilisation
coline.aymard@acatfrance.fr

Florence Couprie
Vice-présidente protestante
Responsable du Pôle Vie Militante
couprie.f@wanadoo.fr

RECOMMANDATIONS PRELIMINAIRES AUX MILITANTS DE L'ACAT

VEILLEZ A NE PAS SOUTENIR UN CANDIDAT AU NOM DE L'ACAT OU EN TANT QU'ADHERENT DE L'ACAT

L'ACAT est une ONG non-partisane et apolitique. En tant que militant de notre association, vous pouvez promouvoir, lors des élections, notre message de défense des droits de l'homme et notre ligne de positionnement en accord avec la Déclaration universelle des droits de l'homme. En revanche, en aucun cas vous ne pouvez, lors de vos interactions, de vos courriers, de vos actions sur les réseaux sociaux ou lors de débats informels, prendre position pour ou contre un candidat ou un autre. Vos opinions politiques sont personnelles et ne peuvent être exprimées lorsque vous intervenez sous les couleurs de l'ACAT. Il en va de la réputation et de la crédibilité de notre mouvement.

METTEZ TOUJOURS EN AVANT L'IMPARTIALITE DE L'ACAT

Depuis plus de 40 ans, l'ACAT lutte contre la torture, la peine de mort, et pour la protection des victimes, sans distinction ethnique, idéologique ou religieuse. En France, elle veille au respect des droits des personnes détenues et défend le droit d'asile. Lorsque vous vous adressez au public ou sur les chaînes de radios par exemple, n'oubliez pas de rappeler que l'ACAT est une ONG impartiale qui ne soutient pas un candidat ou un parti.

ADOPTÉZ UNE APPROCHE COMPLETE DES SUJETS PORTÉS PAR L'ACAT

L'ACAT est compétente sur plusieurs sujets et porte différentes recommandations dans le cadre des élections présidentielle et législatives. Essayez de toujours aborder les différentes thématiques lors d'interventions ou manifestations au nom de l'ACAT, pour montrer que nous sommes vigilants sur un ensemble de droits fondamentaux :

- Faire face à l'atteinte aux droits et aux libertés, dans un contexte sécuritaire et d'état d'urgence tendu
- Exiger la transparence et le dialogue sur les violences policières
- Moins de prison, plus de réinsertion
- Protéger les réfugiés et leur droit à la dignité, à la protection et à l'asile

UTILISATION ET MISSIONS DU GUIDE DU MILITANT

Ce guide a pour but de vous offrir des pistes d'interrogation, de réflexion et de dialogue, pour préparer une mobilisation dans le cadre de la campagne électorale.

S'INFORMER ET S'APPROPRIER

CONNAÎTRE LA LIGNE ET LE POSITIONNEMENT DE VOTRE ASSOCIATION

Grâce à ce support, nous souhaitons partager avec nos militants le positionnement adopté par l'ACAT dans le cadre de la campagne électorale. Sa première vocation est donc de mettre à votre disposition tous les éléments et ressources pour que nous nous exprimions, sur tout le territoire, d'une seule voix.

ÊTRE EQUIPE POUR DEBATTRE EN CERCLES RESTREINTS

Outre la dimension de partage au sein de notre structure, ce guide est aussi un outil à votre service pour répondre aux arguments qui peuvent émerger au sein même du cercle familial et amical, en contradiction avec la Déclaration universelle des droits de l'homme. Avec ce document de positionnement, vous pourrez transmettre le message : « votons droits de l'homme » !

ENTRER EN ACTION !

SENSIBILISER LORS D'ÉVÉNEMENTS LOCAUX

Pour ancrer la nécessité d'un débat citoyen autour de ces thématiques, nous vous invitons à diffuser notre message auprès du grand public, y compris auprès des personnes potentiellement réfractaires à notre discours et notre action. Pour cela, entamez une discussion lorsque vous distribuez des appels du mois, ou lorsque vous organisez une projection de film ou tout simplement lors de marchés, ou auprès de vos voisins. Pour afficher le message « votons droits de l'homme », vous pourrez commander des badges et tracts auprès du service vente et diffusion :

Franck Hurel : franck.hurel@acatfrance.fr / 0140407120

MOBILISER SUR LES RESEAUX SOCIAUX

Que ce soit vous, vos enfants ou petits-enfants, qui sont peut-être actifs sur les réseaux sociaux, il est très pertinent de mettre en place une large mobilisation sur internet en faveur du respect des droits de l'homme dans la campagne présidentielle. Les discours des candidats et débats sur la présidentielle sont aujourd'hui largement accessibles à tous et peuvent faire l'objet de réactions : internet est un outil à la portée de tous, qui est aussi un lieu où se poursuivent les discussions. Vous êtes en droit d'interpeller les candidats sur les réseaux sociaux, pour leur poser des questions par exemple !

Facebook : www.facebook.com

Sur Facebook, n'hésitez pas à partager les publications de l'ACAT relatives aux sujets phares de la campagne présidentielle.

Twitter : www.twitter.com

Ensemble, utilisons le hashtag #VotonsDroitsdelHomme sur Twitter, pour former une communauté virtuelle mobilisée et pour relayer l'action de l'ACAT !

Propositions de tweets

@[pseudoducandidat] quelles sont vos propositions pour garantir les délais légaux d'accès la procédure d'asile ? #VotonsDroitsdelHomme

@[pseudoducandidat] comment comptez-vous assurer la dignité des conditions de vie des prisonniers ? #VotonsDroitsdelHomme

Réagir sur les ondes

Pendant la campagne électorale, vous êtes invités à réagir aux propos qui seront tenus par les candidats ou leurs équipes de campagne sur les chaînes de radio partout en France. En vous appuyant sur le positionnement tenu par l'ACAT et détaillé dans ce guide, vous pouvez interpellier les personnalités qui s'expriment publiquement pour les interroger sur des questions relatives aux droits de l'homme.

Pour plus d'information sur la marche à suivre, référez-vous à notre fiche activité « Restons vigilants » disponible sur notre site internet :

www.acatfrance.fr/accueildeletranger.

POLICE, PRISON, ASILE : LE POSITIONNEMENT DE L'ACAT POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

FAIRE FACE AUX ATTEINTES AUX DROITS ET AUX LIBERTES DANS UN CONTEXTE SECURITAIRE TENDU

Face aux menaces terroristes et aux attentats commis sur le sol français et en Europe, le gouvernement se sent – légitimement – dépositaire de la demande très forte de sécurité de l'opinion publique. Mais ces menaces justifient depuis 2015 des prolongations répétées de l'état d'urgence, au risque de mettre en péril les libertés acquises par notre société démocratique. Par définition, l'état d'urgence est temporaire et les dérogations aux droits fondamentaux qu'il induit doivent demeurer telles. La nécessaire défense des droits de l'homme en France doit désormais passer par un retour à un état normal des choses.

Dans le cadre de la campagne électorale, l'ACAT se mobilise pour que les programmes portés par les candidats tendent vers un retour aux libertés, pour retrouver une confiance citoyenne.

POURQUOI VOTRE VOIX COMPTE ?

Instaurer un dialogue citoyen sur les dangers de l'état d'urgence et sensibiliser aux conséquences néfastes qu'il implique pour les libertés d'opinion et d'expression, est le socle d'une mobilisation grandissante et peut faire changer les choses. 2017 peut devenir une année charnière : l'état d'urgence est maintenu jusqu'au 15 juillet, c'est-à-dire qu'il sera à charge du prochain gouvernement de proposer au Parlement son arrêt ou sa poursuite. Le débat citoyen doit servir de

levier pour que ce gouvernement propose de mettre fin à un système qui instille une érosion lente et continue des droits de tous. Face aux menaces terroristes et sécuritaires, la meilleure réponse se trouve dans le respect de l'Etat de droit. Ensemble, les citoyens doivent faire front et face à la peur. 2016 a été l'année de l'incapacité à sortir de cet état d'urgence. Plus que jamais, 2017 doit être l'année d'un retour à la valeur fondamentale qu'est la liberté.

EXIGER LA TRANSPARENCE ET LE DIALOGUE SUR LES VIOLENCES POLICIERES

Dans ce contexte de tensions politiques et sécuritaires, les forces de l'ordre ont elles-mêmes été la cible répétée de violences ; mais, en parallèle, les témoignages de violences policières sont toujours plus nombreux. A la suite du rapport d'expertise produit en 2016 « L'Ordre et la Force, enquête sur l'usage de la force par les représentants de la loi en France », l'ACAT poursuit sa mobilisation, dans une démarche de prévention, de sensibilisation et de dénonciation, pour lutter contre les dérives du maintien de l'ordre et exiger davantage de transparence.

Dans le cadre de cette campagne électorale, l'ACAT veut alerter sur la nécessité de repenser l'intervention des forces de police, par exemple dans l'usage qu'il est fait de certaines armes et gestes d'immobilisation. Les armes dites « intermédiaires » (Flashball, lanceurs de balles de défense, grenades de désenclerclement etc.) font l'objet d'un recours massif et abusif dans l'encadrement de manifestations. Elles ont causé de

nombreuses victimes : plus de cinquante personnes ont à ce jour été grièvement blessées ou mutilées à vie. Au-delà des blessures causées, ces armes ternissent le lien de confiance entre citoyens et forces de police, qui pour la grande majorité, exercent leurs missions dans le respect des lois. De même, l'ACAT entend lutter contre les contrôles d'identité au faciès. De tels contrôles, visant en priorité des personnes qui semblent étrangères en dehors de tout indice d'infraction, sont discriminatoires et participent de l'exclusion directe de nombreux citoyens du pacte républicain. L'ACAT rappelle que tout contrôle d'identité, sans qu'aucune exception ne soit permise, doit se faire dans le respect des individus et des règles de déontologie professionnelle.

L'ACAT appelle les candidats à la présidence de la République à faire preuve de transparence sur la question de l'usage de la force policière, et à repenser à un encadrement des pratiques policières, afin que celles-ci soient ramenées à leur rôle premier et fondamental : la protection de la population.

POURQUOI VOTRE VOIX COMPTE ?

En 2017, nous poursuivons notre vigilance. Transparence et justice doivent être au cœur du débat. Il faut éveiller au sein de notre société la conscience d'un nécessaire refus des dérives du maintien de l'ordre, et ce au nom de la sécurité commune. S'exprimer et manifester sont des droits citoyens. Protéger est un devoir de l'Etat. Le dialogue sur les violences policières est d'autant plus central dans l'élection présidentielle qu'il s'agit d'une question qui nous concerne tous.

MOINS DE PRISONS, PLUS DE REINSERTION

Surpopulation, vétusté, accès aux soins limité, conditions de détention déplorables,

difficiles conditions de travail pour le personnel... Les maux prêtés aux prisons françaises s'accumulent depuis des années. Face aux taux d'occupation record des établissements pénitentiaires, la réponse a été de construire davantage, au détriment de moyens plus viables et humains d'accompagnement et de réinsertion des détenus. Augmenter la taille du parc pénitentiaire revient à faire l'économie d'une approche systémique de la surpopulation carcérale. La construction de nouvelles prisons non seulement n'entérine pas le phénomène de surpopulation, mais au contraire, l'amplifie. En effet, l'équation est simple : plus de cellules, c'est plus de détenus. L'allongement des peines, et l'emprisonnement pour des délits mineurs ou moyens, pallient systématiquement à l'aménagement des peines. Le coût alloué à la construction de prisons n'est plus un budget dédié au dialogue, à l'accompagnement social des accusés ; les alternatives à l'incarcération sont face à un mur, ce qui explique également les récidives.

Le gouvernement doit mettre en œuvre davantage de ressources pour prévenir cette récidive. Tout condamné est amené à sortir de prison : il est nécessaire de lui donner les moyens pour que ce retour soit des plus optimaux, pour lui comme pour l'ensemble des citoyens français.

POURQUOI VOTRE VOIX COMPTE ?

Dans le cadre des élections présidentielle et législatives, il faut agir pour assurer la dignité des prisonniers, dans des conditions humaines de détention. Dans les esprits, la prison constitue une « mise hors d'état de nuire » ; or la peine carcérale doit surtout permettre à la personne condamnée de prendre conscience de l'acte commis, puis de préparer sa réintégration dans la société. Il est nécessaire de lutter contre les nombreux préjugés dont sont victimes les détenus quant à leur capacité de réinsertion. C'est un débat qui doit se trouver au cœur des prérogatives de campagne.

PROTEGER LES REFUGIES ET LEUR DROIT A LA DIGNITE ET A L'ASILE

Depuis plus de vingt ans, l'ACAT a à cœur la défense du droit à l'asile. Les réfugiés qui prennent les routes de l'exil demandent l'asile dans un autre pays parce qu'ils fuient des violations massives des droits de l'homme, au péril de leur vie. Leur droit fondamental à obtenir une protection doit être ardemment défendu et l'ACAT les accompagne en ce sens.

□ GARANTIR L'ACCES A LA PROCEDURE D'ASILE ET A DES CONDITIONS D'ACCUEIL DIGNES

Les normes internationales, européennes et françaises imposent à l'Etat d'offrir un accueil, un hébergement et un accompagnement dignes aux demandeurs d'asile et réfugiés. Pourtant, le parcours des demandeurs d'asile est semé d'embûches : malgré la réforme de l'asile de juillet 2015, les délais légaux d'accès à la procédure ne sont pas respectés, empêchant des milliers de demandeurs d'exercer leur droit à l'asile. Face à l'insuffisance chronique des places d'hébergement et malgré les efforts déployés depuis 2014, plus de la moitié des demandeurs d'asile sont contraints de vivre à la rue, où ils sont trop souvent confrontés à un harcèlement policier.

L'ACAT demande le respect des délais légaux d'accès à la procédure d'asile et un accroissement durable des efforts engagés ces dernières années pour offrir un accueil et un hébergement dignes à celles et ceux qui en ont besoin.

□ ASSURER UN TRAITEMENT EQUITABLE DE TOUTES LES DEMANDES D'ASILE

La France, comme l'ensemble des pays européens, s'est engagée à respecter le droit d'asile pour ceux et celles qui ont été contraints de fuir un pays où leur existence, leur intégrité physique ou leur liberté était menacée. Or l'attitude des autorités françaises consiste dans de nombreux cas à chercher à renvoyer rapidement le plus grand

nombre possible de réfugiés là d'où ils ont dû fuir, en usant de procédures expéditives, au prétexte notamment que leurs pays d'origine seraient des pays « sûrs ».

L'ACAT demande la suppression du concept de pays d'origine sûrs, qui est contraire au principe de non-discrimination de l'article 3 de la Convention de Genève. La reconnaissance ou non du statut de réfugié doit plus généralement se faire sur la base d'un examen individuel approfondi de chaque demande d'asile, qui est seul à même de garantir qu'une personne ne sera pas refoulée vers un pays où sa vie est menacée.

□ SUPPRIMER LE REGLEMENT DE DUBLIN, INJUSTE ET INEQUITABLE

Par ailleurs, le règlement européen Dublin III oblige les réfugiés à demander l'asile dans le premier pays par lequel ils sont entrés en Europe, et non dans le pays de destination qu'ils ont choisi. L'ACAT considère que ce système est injuste, car les pays européens ne respectent pas tous les droits fondamentaux des demandeurs d'asile, ne traitent pas leurs demandes de la même façon et ne leur offrent pas les mêmes garanties quand la protection internationale leur est accordée – on parle ainsi de « loterie de l'asile ». De plus, ce système ne permet pas la prise en compte des facteurs d'intégration du réfugié dans son pays d'accueil : présence de membres de la famille élargie ou d'amis, langue et culture familiales, opportunités professionnelles, etc.

L'ACAT demande la suppression du système Dublin III, afin que les demandeurs d'asile aient le libre choix de leur pays d'accueil.

□ SIMPLIFIER LA REUNIFICATION FAMILIALE

Une fois reconnu réfugié(e), exercer son droit à vivre en famille relève encore du parcours du combattant. Délais de traitement très longs, procédures de vérification opaques, suspicion systématique des services consulaires, sont autant d'obstacles à la venue de leur conjoint(e) et enfants mineurs en France. Il faut parfois des années de procédure pour réunir une famille.

L'ACAT demande une réforme de la procédure de réunification familiale afin que les réfugiés puissent bénéficier plus rapidement et facilement de ce droit fondamental.

☐ RESPECTER LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE LA FRANCE EN MATIÈRE D'ACCUEIL

En 2015, la France s'est engagée à accueillir en deux ans un total de 30.000 réfugiés et demandeurs d'asile, via différents accords : 12.600 et 7.115 demandeurs d'asile relocalisés depuis la Grèce et l'Italie respectivement, et plus de 10.000 réfugiés réinstallés depuis la Turquie, le Liban, la Jordanie notamment. Aujourd'hui, seuls 4.000 d'entre eux environ ont effectivement rejoint la France, qui ne fait pourtant pas partie des pays européens qui accueillent le plus de demandeurs d'asile, en proportion de sa population. Par ailleurs, seul le développement de voies d'accès légales et sûres au territoire français et européen permettra de lutter efficacement contre les réseaux criminels et les drames dont les réfugiés sont victimes sur les routes de l'exil.

L'ACAT demande la mise en œuvre pleine et effective des promesses de relocalisation et de réinstallation prises par la France.

POURQUOI VOTRE VOIX COMPTE ?

A l'occasion de la campagne présidentielle, poursuivre la mobilisation en faveur du droit à la protection et à l'asile des réfugiés est une absolue nécessité. Plus grande sera la sensibilisation, plus visibles seront ces questions dans les médias et plus les hommes politiques devront s'attacher à proposer des solutions viables dans leur programme. Dans le cadre de la campagne « Osons la fraternité, accueillons l'étranger », l'ACAT a produit un kit de vigilance pour répondre aux idées reçues sur les exilés.

Sur notre site internet

(www.acatfrance.fr/accueildeletranger),

vous trouverez :

***Le manuel « Répondre aux inquiétudes »**, qui est un outil très efficace pour bousculer les préjugés et les idées reçues sur les exilés ;

***La fiche activité « Restons vigilant »**, qui vous guidera pour interpellier les candidats sur les ondes lors de propos erronés sur les exilés ;

***La vidéo « Déconstruire les idées reçues sur les exilés »**, qui vous accompagnera dans ces actions de vigilance afin de porter ensemble un message fort et pédagogique contre les clichés dont sont aujourd'hui victimes les réfugiés.

Votre voix transmet un message de fraternité et d'humanité, valeurs dont nous avons tous besoin aujourd'hui, dans une société.

RESSOURCES EN LIGNE

- GUIDE DE CAMPAGNE « ACCUEIL DE L'ÉTRANGER » :
https://acatfrance.fr/public/guide-de-campagne_accueil.pdf
- DOSSIER PEDAGOGIQUE « ACCUEIL DE L'ÉTRANGER » :
https://acatfrance.fr/public/dosspeda-accueil_etrangeur-web-complet.pdf
- RESUME DU RAPPORT « L'ORDRE ET LA FORCE » :
https://www.acatfrance.fr/public/resume_violences_policiers_acat.pdf
- ILLUSTRATION DU PARCOURS DU COMBATTANT DU DEMANDEUR D'ASILE :
https://www.acatfrance.fr/public/visuel_asile_parcours_combattant_nb.jpg
- BULLETIN VIGILANCE FRANCE, POUR LE RESPECT DES DROITS DANS DES LIEUX PRIVATIFS DE LIBERTÉ :
http://www.acatfrance.fr/public/bulletin_vigilance_22_12_14_1.pdf



Action des Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
7 rue Georges Lardennois, 75019 Paris
T : + 3 (0)1 40 40 42 43 – F : + 33 (0)1 40 40 42 44
acat@acatfrance.fr - www.acatfrance.fr

.....
CONTACT PERSONNALISÉ
.....

Coline Aymard
Chargée de campagne et de mobilisation
coline.aymard@acatfrance.fr
T : 01 40 40 71 22